DECLARATION LIMINAIRE DU SE-Unsa
CAPD du 13 septembre 2019

L'année scolaire sera-t-elle apaisée ?

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Climat scolaire, climat social, climat tout court, ce sont pour nous les trois priorités au regard de ce qui s'est passé l'année dernière.

Rémunérations, conditions de travail au quotidien, besoins de mobilité professionnelle ou géographique, retraites… autant de sujets qui portent des attentes fortes de la part de nos collègues, qu'il ne faudra pas décevoir. Les représentants des personnels que nous sommes sont porteurs avec le SE-UNSA de propositions concrètes et nous espérons que le dialogue social avec les ministères sera un vrai dialogue et pas une simple consultation.

Quand notre ministre annonce une hausse de salaire de 300 € en moyenne pour les enseignants en 2020, il oublie juste de préciser que c'est l'application du dernier gain indiciaire du protocole PPCR, applicable au 1er janvier 2020. Pour le SE-Unsa, la question de la revalorisation des rémunérations reste un vrai sujet à travers la perte continuelle du pouvoir d'achat. Le contexte actuel d'évolution du schéma des retraites ajoute un caractère urgent à cette question.

Sur les sujets qui nous préoccupent déjà :

Les évaluations CP/CE1 : Alors que seulement 18 % des enseignants ont indiqué que ces évaluations leur avaient permis de déceler des difficultés qu'ils n'avaient pas déjà repérées, le ministre continue à affirmer qu'elles constituent des outils essentiels pour repérer et prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves. Ce protocole lourd qui demande un investissement en temps des enseignants sans aucune contrepartie ne semble être utile que pour accompagner la communication et la politique ministérielles. Les seuils de réussite qui permettent de définir quel est le pourcentage d'élèves en échec étant définis plus de deux semaines après le début de la saisie des résultats nous montrent que le ministre peut leur faire dire ce qu'il veut et ainsi choisir quelles seront les compétences à travailler. De plus, le ministère ne nous a toujours pas communiqué les résultats détaillés de l'enquête que les enseignants ont remplie à la suite des passations de septembre 2018 et de janvier 2019.

Si les enseignants, soumis aux pressions hiérarchiques, n'ont d'autre choix que de les mettre en œuvre, cela ne les contraint pas pour autant à renoncer à une approche critique des résultats en les croisant avec d'autres indices prélevés dans leur classe. En effet ces évaluations n'ont qu'une faible utilité pour déceler des élèves en difficulté qui n'auraient pas déjà été repérés et une fois de plus ce dispositif repose sur la bonne volonté des enseignants : celle des directeurs pour récupérer le matériel et celle des enseignants pour les corrections et la saisie. Pour rappel, l'enquête PIRLS de 2016 avait montré le côté néfaste des programmes de 2008 en matière de compréhension fine. Or, ce que propose le ministre se situe dans la continuité de son action d'alors : retour sur les fondamentaux, homogénéisation des pratiques, travaux sur la compréhension retardés, verticalité du pilotage. Il y a de bonnes raisons de s'inquiéter.

La saisie des résultats des élèves implique également une charge de travail supplémentaire.

Le SE-Unsa demande une décharge horaire pour cette saisie pour tous les enseignants concernés.

Enfin la circulaire de rentrée précise qu'une « attention particulière sera accordée à la communication des résultats aux parents qui doit être assurée pour chaque élève de CP et CE1 ». Pour le SE-Unsa, les enseignants sont des professionnels, c'est bien à eux de déterminer comment ils remettront et commenteront les résultats de chaque enfant, que ce soit en leur transmettant ces informations, ou en les rencontrant.

Prise en compte des élèves ULIS dans les effectifs : c'est fait et c'est grâce au SE-Unsa !

Si certains essaient de s'accorder de façon détournée les lauriers de cette réussite, c'est bien grâce à un amendement déposé par le SE-Unsa dans le cadre de la rédaction de la loi école de la confiance que la prise en compte des élèves ULIS dans les effectifs a été adopté.

Le SE-Unsa réclame depuis de nombreuses années de nouvelles règles de calcul. L'objectif d'une ULIS étant une inclusion maximale dans les classes ordinaires, il n'était pas normal que ces enfants ne soient pas comptabilisés dans les dites classes. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé dans le cadre de la rédaction de la loi École de la confiance, amendement qui a été retenu dans le texte final : "Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés."

Après la parution de la loi vient le temps de l'application réglementaire. Nous avons porté auprès du ministère la nécessité d'une parution rapide du décret d'application.

Nous veillerons donc à ce que les effectifs de l'ULIS soient bien comptabilisés parmi les effectifs globaux pour déterminer le nombre de classes de l'école, favorisant ainsi les ouvertures et l'amélioration du fonctionnement de ces dispositifs.

La formation obligatoire :

Après une entrée fracassante en avril, une sortie par la porte en mai et une entrée par la fenêtre en juin, le texte sur la formation obligatoire pendant les vacances scolaires est sorti un dimanche de septembre. Qui sera obligé, ou pas, de faire quoi et quand ?

Les enseignants qui suivront des formations pendant les congés scolaires, de leur propre initiative, pourront enfin être rémunérés à hauteur de 120 euros par journée de formation (pour cinq jours maximum) et ça, c'est une bonne nouvelle. Le SE-Unsa salue cette reconnaissance financière.

Pour les formations « à l'initiative de l'autorité compétente » (entendons par là obligatoire), les collègues non volontaires peuvent dorénavant se voir imposer 5 jours de formation pendant les congés scolaires, et ça, c'est inacceptable. Le SE-Unsa dénonce cette dérive possible.

On peut comprendre que des formations longues ne puissent pas être totalement effectuées sur le temps de service et si le collègue est volontaire pour effectuer une partie de cette formation longue sur son temps de congés scolaires, alors il doit y avoir une rémunération.

Il est par contre impensable que des formations courtes se déroulent pendant les vacances scolaires.

Une politique de formation ambitieuse doit se doter des moyens de remplacement et non prendre sur le temps de congés des personnels.

Pour le SE-Unsa, la formation est au service du développement professionnel. Des collègues peuvent souhaiter se former pendant les vacances. Dans ce cas, la formation ne peut être que sur la base du volontariat et doit être indemnisée. En revanche, elle ne doit pas s'ajouter à une charge de travail déjà lourde, y compris pendant les congés, en déséquilibrant l'articulation souvent compliquée entre vie professionnelle et vie personnelle.

Tous les leviers doivent être actionnés cette année pour aller vers un climat scolaire apaisé, condition essentielle à la réussite des élèves et à l'épanouissement des personnels. Alors des fois, un peu de reconnaissance ça fait plaisir! Pas des fleurs ni des chocolats, mais un mot ou un encouragement, on prend! Même si la meilleure reconnaissance, elle vient des élèves chaque jour.

Je vous remercie de votre attention.

Karen Ansberque, pour le Se-Unsa 01